

INTITULE DE FORMATION	DIPLOME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT – MENTION TENNIS PROFESSEUR DE TENNIS
OBJECTIFS	• <i>CONSTRUIRE LA STRATÉGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR</i> • <i>GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR</i> • <i>DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN TENNIS</i> • <i>ENCADRER LE TENNIS EN SÉCURITÉ</i>
FICHE METIERS	RNCP37481 - DESJEPS - Diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « tennis » Métiers visés : Directeur d'une structure sportive, Entraîneur de Haut Niveau, Entraîneur Fédéral, Conseiller Sportif Territorial, Conseiller Technique Régional, Formateur d'un CF.
PUBLIC PREREQUIS	• Etre âgé de 18 ans le jour d'entrée en formation. • Être titulaire du DEJEPS <i>mention Tennis</i> ou BEES 1^{er} degré <i>option Tennis</i> OU Justifier d'une expérience de 500H minimum d'enseignement du tennis ET être ou avoir été classé en 2^{de} série. • Etre titulaire du Premiers Secours Civiques niveau 1. • Joindre un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du tennis datant de moins de trois mois.
ENCADREMENT	Service Formation de la Ligue de Normandie Formateurs titulaires du diplôme du BEES 2 ^{ème} degré Tennis ou DESJEPS mention Tennis Prestataires extérieurs sur des domaines d'expertises (Biomécanique, préparation mentale, management, finances, ...)
LIEU	Centre de Formation de la Ligue de Normandie de Tennis Boulevard Charles V – 14600 HONFLEUR
MOYENS PEDAGOGIQUES TECHNIQUES	Deux salles de réunion équipées multimédias (TV, vidéoprojecteur, connexion internet...) Six courts couverts et dix courts extérieurs de tennis, Une salle médicale, une salle de musculation, Bureaux administratifs de la Ligue, secrétariat, photocopieurs.
SUIVI DU PROGRAMME	Feuilles d'émargement par ½ journée de formation signées par les stagiaires et les formateurs. <i>Les horaires sont de 9H à 12H30 et de 13H30 à 17H et sous réserve de modification pour s'adapter occasionnellement aux contraintes des publics présents pour l'encadrement des séances pédagogiques.</i>
APPRECIATION DES RESULTATS	L'autorité responsable de la certification : ministère des Sports représenté par la DRAJES NORMANDIE <u>Epreuve certificative N°1</u> ○ UC1 : Construire la stratégie d'une organisation du secteur tennis. ○ UC2 : Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur tennis <u>Epreuve certificative N°2</u> ○ UC3 : Diriger un système d'entraînement en tennis <u>Epreuve certificative N°3</u> ○ UC4 : Encadrer le tennis en sécurité
PERIODE	20 mois de formation d'octobre 2026 à juin 2028.
DUREE	700 Heures (100 jours) de formation. 500 Heures minimum en entreprise pendant la période de formation.
TARIF	12.600€ net de TVA (TVA non applicable, art 293B du CGI)
CONTACT	02.31.14.48.90 ou formation.normandie@fft.fr
FINANCEMENT	▪ AFDAS - OPCO de la branche Sport (Contrat d'apprentissage, PRO-A, CPF, CFP Transition, Développement des compétences...) ▪ Pôle Emploi, ▪ Financement personnel
INSCRIPTION	Inscription en ligne via le site de la Ligue de Normandie de tennis et sur la plateforme digiforma

	DESJEPS Mention Tennis - Catalogue LIGUE DE NORMANDIE DE TENNIS Dès votre inscription en ligne à la formation, nous vous transmettons par mail (copie à votre employeur) les documents nécessaires à nous remettre pour finaliser votre candidature. Les tests d'entrée se dérouleront le 18 & 25 Juin 2026. Avant le démarrage de l'action de formation, nous enverrons une convocation & un questionnaire préalable pour bien identifier vos attentes.
HANDICAP	Si vous êtes en situation de handicap : contactez-nous Référente régional formation : Jessica REBUT jessica.rebut@fft.fr

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

UC 1-CONSTRUIRE LA STRATÉGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR (16 jours)

- C 1.1-Préparer la prise de décision en prenant en compte les caractéristiques et besoins singuliers des publics
- C 1.2-Élaborer un projet de développement en lien avec les spécificités des publics impliqués
- C 1.3-Mobiliser les instances dirigeantes en tenant compte des particularités des interlocuteurs impliqués

UC 2-GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR (16 jours)

- C 2.1-Gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous afin de répondre aux caractéristiques et besoins singuliers des publics
- C 2.2-Gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- C 2.3-Rendre compte de la mise en œuvre de la délégation en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et les outils aux singularités de chacun

UC 3-DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN TENNIS (64 jours)

- C 3.1-Concevoir le plan de performance sportive en tennis en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap
- C 3.2-Planifier la préparation de la performance sportive en tennis à partir des caractéristiques spécifiques et des objectifs des pratiquants
- C 3.3-Accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance en tennis en tenant compte de ses caractéristiques singulières
- C 3.4-Conduire l'évaluation du projet de la performance en tennis adapté aux caractéristiques et besoins de chacun
- C 3.5-Organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels en tennis en prenant en compte les caractéristiques singulières et les besoins des publics impliqués

UC 4-ENCADRER LE TENNIS EN SÉCURITÉ (4 jours)

- C 4.1-Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en tennis
- C 4.2-Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité
- C 4.3-Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants de tennis en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques
- C 4.4-Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en tennis tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000017984208>

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés théoriques, retours d'expériences, interrogations individuelles et collaboratives, démonstrations.
- Expérimentation, mise en situation réelle de pratique : conduite de séances pédagogiques en présence de publics jeunes et adultes.
- Production de support (rapport de stage).
- Observation et analyse vidéo.